

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C.-19), que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **11 mai 2026, à 19 h**, au 40, avenue Parent, à Port-Cartier, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025 y seront déposés.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 4^e jour du mois de mai 2026.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ